

Communiqué de presse

Appel à candidatures pour une nouvelle création de 8 dispositifs d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (DASPA) et 374 périodes supplémentaires à 7 établissements scolaires dans l'enseignement fondamental et secondaire

Bruxelles, le 13 janvier 2016

I. Etat des lieux

Les derniers chiffres de population communiqués par FEDASIL et la CROIX-ROUGE indiquent que le nombre d'enfants primo-arrivants atteint les 6.600 enfants mineurs pour tout le territoire de la Belgique, dont **3.500** en Fédération Wallonie-Bruxelles. A ce titre, le Gouvernement a décidé d'ouvrir de nouvelles structures d'accueil et de scolarisation et d'en renforcer certaines qui existent déjà, afin de faire face à l'arrivée des migrants de ces dernières semaines.

Depuis le mois de septembre, le Gouvernement de la Communauté française, sur proposition de la ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, Joëlle MILQUET, a pris différentes mesures afin de faire face à l'afflux important des demandeurs d'asile :

- L'ouverture de 12 dispositifs d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants supplémentaires dans l'enseignement fondamental et secondaire pour les centres d'accueil de Morlanwelz, Tournai, Sainte-Ode, Jodoigne, Rixensart, Sugny, Yvoir, Ligneuville, de Trois-Ponts et en Région de Bruxelles-Capitale.
- Plus de 484 périodes supplémentaires ont été octroyées à 17 établissements scolaires d'enseignement secondaire et fondamental dans les communes de Florennes, Trois-Ponts, Herbeumont, Tournai, Charleroi, Verviers, Namur, Beauraing, Jodoigne, Morlanwelz, Sougné-Remouchamps, Saint-Gilles en vue de renforcer l'encadrement des élèves primo-arrivants.

Depuis septembre, 20 DASPA auront donc été créés, cela fait passer le nombre de DASPA de 64 à 84 soit une augmentation de 30% (500 périodes). Le nombre de capital-périodes d'encadrement pour les DASPA existants a augmenté de 850 périodes complémentaires, soit ensemble 56 temps plein dégagés, ce qui constitue une évolution historique. Grâce à ces dispositifs, 3000 élèves nouveaux pourront être accueillis, du jamais vu !

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'ouverture et le renforcement de ces structures sont nécessaires afin de pouvoir faire face à ce nouvel afflux de ces 2 derniers mois. La scolarisation des enfants constitue une étape intermédiaire essentielle pour les intégrer au mieux dans leur nouvel environnement et dans notre système éducatif.

II. Création de 8 nouveaux dispositifs d'accueil

Actuellement, 76 DASPA sont organisés : 38 pour l'enseignement fondamental (22 en Région wallonne et 16 en Région de Bruxelles-Capitale) et 38 DASPA dans l'enseignement secondaire (20 en Région wallonne et 18 en Région de Bruxelles-Capitale).

Grâce à ce nouvel appel à candidatures lancé aujourd'hui par le Gouvernement, 5 DASPA pourront s'ouvrir pour les nouveaux centres d'accueil de **Jalhay**, de **Mouscron** et de **Spa**. De même, 3 DASPA supplémentaires seront créés pour scolariser les enfants primo-arrivants dans les centres d'**Arlon**, de **Sugny** et d'**Oignies** vu qu'aucun DASPA n'est encore organisé à proximité.

Au total, ce sont ainsi 84 DASPA qui seront organisés, ce qui va permettre de répondre aux demandes et aux besoins des écoles et des centres d'accueil.

III. Octroi de 374 périodes supplémentaires à 7 établissements scolaires de l'enseignement secondaire et fondamental

374 périodes supplémentaires seront octroyées à 7 établissements scolaires de l'enseignement secondaire et fondamental. Les établissements scolaires concernés sont :

- L'Institut Saint-Joseph de Trois-Ponts en partenariat avec l'Institut Notre-Dame de Malmédy et l'Athénée Royal Ardennes-Hautes Fagnes
- L'ITCF Etienne Lenoir d'Arlon en partenariat avec l'Institut Cardijn Lorraine et l'Institut Notre-Dame d'Arlon
- L'Athénée Royal Jules Bara en partenariat avec l'Institut Don Bosco et l'Institut provincial paramédical de Tournai
- L'Ecole Polytechnique de Verviers
- L'Athénée Royal Vielsalm-Manhay
- L'Ecole fondamentale autonome Enrico Macias d'Hotton
- L'Ecole communale de Lavacherie (Sainte-Ode)

Au total, ce sont 858 périodes qui ont été octroyées à 24 établissements scolaires afin de renforcer l'encadrement et répondre ainsi au profil et aux besoins des enfants primo-arrivants

Un nouvel état des lieux de la situation sera réalisé dans les prochaines semaines en collaboration avec la CROIX-ROUGE et FEDASIL. Par ailleurs, une réflexion sur des aménagements au décret du 18 mai 2012 visant à la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française sera menée au sein des travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence en vue d'améliorer l'aide qui peut être apportée aux établissements scolaires et les Centres Psycho-médicaux-sociaux au niveau de la formation continuée, des outils pédagogiques, l'octroi de périodes d'encadrement au plus près des besoins,...